

INCIDENT RESPONSE

III – SECURITE PHYSIQUE - BATIMENTS

INCENDIE

1. Levée de doute
2. Evacuation des locaux
3. Intervention sur site
 - 3.1. Service d'Incendie et de Secours
 - 3.2. Protectas
 - 3.3. Responsable Sécurité
4. Sécurisation de la zone
 - 4.1. Mobilisation de tout le personnel disponible
 - 4.2. Isolement des archives des zones concernées et/ou limitrophes
 - 4.3. Si remise en état des locaux impossible dans l'immédiat, mise en place d'un service de garde 24h/24h par Protectas
5. Analyse de l'étendue des dégâts
 - 5.1. Documents de la zone concernée
 - 5.2. Etat du bâtiment

(page suivante)

SIS :
PROTECTAS :
RESPONSABLE SECURITE :
BELFOR 24/24 :

III – SECURITE PHYSIQUE - BATIMENTS

INCENDIE

(suite)

6. Evaluation du préjudice

6.1. Documents détruits

6.2. Documents endommagés (eau – feu)

- eau : transfert immédiat vers les entrepôts frigorifiques pour congélation
- eau – feu : Intervention de la société Belfor pour décontamination et assèchement

6.3. Locaux non conformes

- Transfert des archives dans des locaux sécurisés

7. Communication au(x) Client(s) concerné(s)

8. Déclaration de sinistre

SIS :

PROTECTAS :

RESPONSABLE SECURITE :

BELFOR 24/24 :